ABC INFORMATIQUE 72
Société par actions simplifiée à associé unique
au capital de 3 000,00 Euros
Siège social : 6 Chemin du Ridois — 72650 LA BAZOGE
831 744 164 — RCS LE MANS

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 1er JUILLET 2026

L'an deux mille vingt-six,
Le 1er juillet,
à 09 heures 00,
Monsieur Éric FOURNIER, Président et Associé unique de la Société ABC INFORMATIQUE 72, demeurant 6 chemin du Ridois – 72650 LA BAZOGE,

Propriétaire de la totalité des 300 actions d'une valeur de 10 euros chacune, composant le capital social de ladite Société,

I — A préalablement exposé ce qui suit :

En sa qualité de Président de la Société, Monsieur Éric FOURNIER, associé unique, constate que l'activité de la Société a vocation à s'étendre à l'installation, la mise en service et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), ainsi qu'à tous travaux d'installation électrique associés.

Il convient en conséquence de modifier l'objet social des statuts afin de refléter cette nouvelle activité.

II — A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION — Extension de l'objet social

L'associé unique décide d'étendre l'objet social de la Société en y ajoutant les activités suivantes :

— Installation, mise en service et maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) ;
— Travaux d'installation électrique en basse tension ;
— Conseil et assistance technique en mobilité électrique.

L'article 3 des statuts relatif à l'objet social est modifié en conséquence.

DEUXIÈME DÉCISION — Mise à jour des statuts

L'associé unique approuve la nouvelle rédaction de l'article 3 des statuts telle que figurant en annexe du présent procès-verbal et donne tous pouvoirs au Président pour accomplir toutes formalités d'enregistrement et de publicité.

TROISIÈME DÉCISION — Formalités

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent Procès-Verbal pour remplir toutes formalités de droit, notamment auprès du Greffe du Tribunal de Commerce du Mans et de l'INSEE.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'associé unique.

Monsieur Éric FOURNIER
Président et Associé unique

